

Madame l'Adjointe,

Mes interventions précédentes auprès des Adjointes à la Circulation ou auprès de la Police Nationale n'étaient pas bien orientées et je pense que vous êtes l'Adjointe concernée par ma requête.

Depuis quelques jours, je suis assailli par de nombreux messages de riverains de rues du quartier de Ste Anne, peu passantes, qui ont écopé de P.V. pour stationnement illicite devant chez eux. À ce jour j'ai connaissance des rues Ollivary, Félicien François, de l'Aillaude, des Colonnes, mais je suppose qu'il doit y en avoir d'autres. C'est un véhicule habilité qui est passé dans ces rues plusieurs fois en verbalisant à la chaîne.

Si vous avez l'intention de répondre que ce procédé est légal et que vous n'avez rien à redire, alors ne répondez pas car ce serait hors sujet.

Je veux simplement vous dire qu'en tant qu'Elue, vous devez avoir en perspective tous les jours **l'Intérêt Général**. Et bien, permettez-moi de vous dire que ces pratiques ne correspondent pas du tout à l'Intérêt Général. Et que < les victimes > de ces P.V ne peuvent absolument pas comprendre, et à plus forte raison admettre, ces sanctions, car leur véhicule stationné la plupart du temps devant chez eux ne gêne en rien la circulation. Quant aux piétons, d'abord ils sont très peu nombreux à ces endroits- là, et ils ont largement la possibilité de circuler sur l'un ou l'autre des trottoirs qui bordent ces voies.

De plus, notre Quartier est en effervescence du fait de l'annonce d'un projet urbanistique que les habitants jugent démesuré, ils ont d'ailleurs manifesté leur mécontentement par plus de 5000 signatures d'une pétition transmise à la Commission d'Enquête, et du fait également, en même temps, de la fermeture prochaine du Bureau de Poste du Quartier.

Dès lors, leurs questionnements à ce sujet peuvent se résumer de la façon suivante : < n'y a pas plus important en ce moment pour les Services de Police que de verbaliser les voitures des riverains de ces rues étroites en dehors des passages fréquentés >. Est-ce bien opportun à tous points de vue, politique, social, pour le vivre ensemble, que de mener pareilles actions qui ne peuvent être que contre-productives ?

Vous trouverez en Pièces Jointes certains de ces avis de contravention qui m'ont été transmis.

En vous remerciant par avance de votre écoute,

Veillez agréer, Madame l'Adjointe, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Claude GUILHEM.

Président du CIQ de Ste Anne